

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/955

Tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts, sis 20 place des Terreaux à Lyon 1er. EI 01 013

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/955 - TARIFS DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES DU MUSEE DES BEAUX-ARTS, SIS 20 PLACE DES TERREAUX A LYON 1ER. EI 01 013 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon, sis 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, relève du domaine public communal.

C'est un lieu patrimonial, proposant des espaces d'accueil d'exception. En effet, le cloître, l'auditorium et la salle de restaurant permettent d'organiser des réceptions et des conférences. Il est aussi possible d'organiser dans les salles du musée des visites accompagnées par des médiateurs lors des réceptions.

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon est sollicité par des utilisateurs privés afin d'organiser des réceptions en journée ou en soirée à destination de leur personnel, clients ou contacts.

Afin d'encadrer fonctionnellement ces mises à disposition et valoriser ainsi le bâtiment et le musée par la location de certains espaces, une convention type de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts ainsi que les tarifs ont été approuvés lors du Conseil municipal du 20 janvier 2014 (délibération n° 2014/6207).

Concernant les tarifs, il convient d'ajouter plusieurs tarifs supplémentaires en cas de :

- mise à disposition concomitante de plusieurs lieux en journée ou en soirée : 1 000 € HT par lieu supplémentaire ;
- dépassement des horaires de mise à disposition des espaces du musée : 2 000 € HT ;
- mise à disposition exceptionnelle du réfectoire et du jardin-cloître en journée : le tarif applicable correspond au tarif soirée.

Il est également nécessaire de modifier la jauge d'accueil du réfectoire, puisqu'il est désormais possible d'accueillir 200 personnes assises (au lieu de 130 indiquées dans la délibération précédente).

La grille tarifaire est donc réactualisée et modifiée comme suit :

LIEU	CAPACITE D'ACCUEIL	TARIFS	
		JOURNEE	SOIREE
Réfectoire	200 personnes assises 250 personnes en cocktail	Mise à disposition exceptionnelle. Dans ce cas, le tarif appliqué correspond au tarif soirée.	de 1 à 120 personnes forfait 5 000 € HT de 121 à 200 personnes 41 € HT / personne supplémentaire de 201 à 300 personnes 38 € HT / personne supplémentaire de 301 à 500 personnes 34 € HT / personne supplémentaire
Café-Restaurant	70 personnes assises 130 personnes en cocktail 180 personnes en pause-café	4000 € HT (montage et démontage compris strictement dans les heures d'ouverture du musée)	
Auditorium	182 personnes assises		
Jardin-Cloître	500 personnes en cocktail	Mise à disposition exceptionnelle. Dans ce cas, le tarif appliqué correspond au tarif soirée.	
En cas de mise à disposition de plusieurs lieux de manière concomitante		1000 € HT par lieu supplémentaire	

Suppléments dans le cadre de la mise à disposition d'espaces

Visite des collections ou expositions		Groupe de 25 personnes dans les collections 250 € HT dans les expositions 300 € HT groupes d'enfants 75 € HT	Groupes jusqu'à 200 personnes + 1 500 € HT de 201 à 300 personnes + 2 000 € HT de 301 à 500 personnes + 2 500 € HT
Visite privées pendant les nocturnes			Groupes jusqu'à 30 personnes 500 € HT
Dépassement des horaires de mise à disposition		2 000 € HT	2 000 € HT

Dans le cadre d'un parrainage, compte tenu des prestations supplémentaires proposées (par exemple : présence du Directeur du Musée, de l'équipe du service développement ou du service communication...), une majoration de 20 % des tarifs tels que fixés ci-dessus sera appliquée.

Vu la délibération n° 2014/6207 du 20 janvier 2014 ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Événements ;

DELIBERE

1. Les tarifs de mise à disposition des espaces du Musée des Beaux-Arts précités sont approuvés comme indiqué ci-dessus.

2. La délibération n° 2014/6207 du 20 janvier 2014 est modifiée et prévoit que le réfectoire peut désormais accueillir 200 personnes assises (au lieu de 130 indiquées dans la délibération précédente).

3. Les recettes de mise à disposition des espaces du Musée des Beaux-Arts seront imputées sur le budget du Musée, ligne de crédit 77 530 - nature 752 - fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN